MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 novembre 2024

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, annonce un nouveau label de reconnaissance pour les Clubs Culture

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, annonce le lancement d'un dispositif inédit visant à mettre en lumière les Clubs Culture en France. Il permettra d'identifier les lieux qui, par leur programmation, production et diffusion de concerts, soutiennent activement la création artistique et les artistes DJs.

Ces établissements pourront désormais arborer l'appellation « Club Culture – lieux d'expression artistique et de fête ». Ce programme valorise leur rôle essentiel dans la découverte artistique, l'émergence de nouveaux talents, ainsi que dans la diversité des pratiques culturelles et des esthétiques musicales sur tout le territoire.

Pour obtenir cette reconnaissance, les clubs devront répondre à des critères exigeants et partager les objectifs de politique publique portés par le ministère, telles que l'accessibilité des publics, la parité dans la programmation ou encore la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

Cette reconnaissance inclut des outils de valorisation concrets avec la création d'un logo spécialement conçu pour les supports de communication et de signalétique que les clubs pourront apposer à l'entrée de leur établissement. Par ailleurs, un annuaire en ligne, accessible sur le site du ministère, permettra de recenser l'ensemble des lieux reconnus et de les faire découvrir au public.

Décernée pour une durée de trois ans, cette reconnaissance est attribuée par la ministre de la Culture renforçant la visibilité de ces clubs dans le paysage culturel français.

En complément de cette initiative, le ministère de la Culture s'engage dans un dialogue actif et constructif avec les professionnels du secteur. Ces échanges permettront d'identifier et de traiter les enjeux spécifiques auxquels les clubs sont confrontés, notamment en matière de réglementation, de conditions d'exercice et de pérennisation de leurs activités.

Contact presse
Ministère de la Culture
Délégation à l'information
et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr